

Procès-verbal – Séance du 8 octobre 2013

L'an deux mil treize, le 8 octobre à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Bernard MILOUX, Maire.

Etaient présents : MM. MILOUX, Maire, LE PRIOL, 1^{er} adjoint, LE QUERNEC, 3^{ème} adjoint, ROGER, 4^{ème} adjoint, MONNIER, 5^{ème} adjoint, DANY, Mme GUERRET, MM. LAROZE, BRIEND, CASTILLON, HAVART, GICQUELLO conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Date de convocation :

3 octobre 2013

Nombre de membre:

en exercice : 17

présents : 12

procurations : 4

votants : 16

Absents excusés :

Mme RIO, 2^{ème} adjointe, qui donne pouvoir à M. MILOUX

M. BAYON qui donne pouvoir à M. LE PRIOL

M. TREGOUET qui donne pouvoir à M. CASTILLON

Mme THOMAS qui donne pouvoir à M. TREGOUET (pouvoir non pris en compte)

M. HOUEIX qui donne pouvoir à Mme GUERRET

Secrétaire de séance: M. LAROZE a été élu secrétaire de séance

♦ 2013 – 10 – 01 – Signalétique touristique : demande de subvention au conseil général

Monsieur le Maire expose que, conformément à la décision prise par le Conseil municipal, l'étude relative à la refonte de la signalisation d'information locale de la Commune de Malestroit a été engagée et confiée au bureau d'études Kadri SIGNAL.

Ce projet global intègre bien sûr la thématique du tourisme propre à notre Cité par le biais des mentions de signalisation directionnelle et de position, ainsi que par l'établissement des Relais d'information Services.

Les travaux de fourniture et pose de ces dispositifs peuvent bénéficier d'une subvention octroyée par le Conseil Général du Morbihan au taux de 30% de leur montant HT.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide de solliciter pour l'année 2014 une subvention calculée sur un montant estimé à 21.000 € HT. pour la refonte de la signalisation d'information locale touristique.

• Commentaires et observations sur la délibération 2013 – 10 – 01 :

Bertrand Dany demande si le projet comprend bien l'axe principal qui traverse Malestroit et renvoie les voitures vers le centre-ville.

Jean-François Le Quernec répond par l'affirmative et indique que le projet est bien avancé. L'analyse diagnostic a été faite. Le constat a été que la signalétique de Malestroit manque de cohérence et d'homogénéité.

Les pôles d'intérêts à signaler ont été définis ainsi que le jalonnement, les itinéraires et les parkings pour les automobilistes.

Le comité de pilotage va maintenant être réuni pour étudier le schéma directeur de ce projet pour valider la phase diagnostic et les orientations et faire toutes propositions.

Ce comité comprendra des membres du conseil municipal, le conseil général du Morbihan qui est le gestionnaire de routes qui traversent Malestroit, l'architecte des bâtiments de France, les commerçants, l'office du tourisme et l'association Maltrec.

Ensuite les plans de tous les carrefours vont être réalisés ainsi qu'une charte de signalétique avec des nuanciers de couleurs.

Une programmation sera ensuite établie en fonction des moyens financiers.

Evelyne Guerret rappelle que lors de l'établissement du plan patrimonial le problème de l'empilement de panneaux à certains carrefours nuit à la lisibilité et à la sécurité et demande si le schéma directeur a pris en compte ces remarques.

Jean-François Le Quernec confirme que le plan patrimonial a bien été pris en compte dans la réflexion.

Bertrand Dany indique qu'il faut absolument mentionner le cœur historique.

Jean-François Le Quernec ajoute qu'il faudra trouver le terme adapté.

Bernard Miloux précise qu'actuellement la réflexion en est au stade diagnostic et que ce sera en effet au comité de pilotage de ratifier les propositions notamment la signalisation au niveau du carrefour de l'avenue du Commandant Ameil.

Jean-François Le Quernec précise que le dossier de subvention sera déposé ultérieurement auprès du conseil régional une fois définie la signalétique patrimoniale uniquement prise en compte par la Région.

◆ **2013 – 10 – 02 – Bâtiments de l'Abattoir** : mission de maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire expose que la commission des sports a évoqué l'avenir des anciens bâtiments de l'abattoir et a proposé une destination pour les activités nautiques.

Elle souhaite qu'une mission soit confiée à un maître d'œuvre pour étudier la faisabilité du projet et les coûts.

Après délibération, le conseil municipal décide (1 abstention de Bruno Gicquello) de lancer une mission de maîtrise d'œuvre en vue d'étudier la faisabilité du projet proposé par la commission des sports.

• Commentaires et observations sur la délibération 2013 – 10 – 02 :

Néant

◆ **2013 – 10 – 03 - Personnel communal** : changement de grade pour un agent

Monsieur le Maire expose qu'en application de l'article 49 – 2^{ème} alinéa de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer, après avis du comité technique, le taux de promotion à appliquer à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour l'avancement au grade supérieur.

Il indique que les taux de promotion se substituent aux quotas et doivent être fixés pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade, à l'exception du cadre d'emplois des agents de police municipale.

Monsieur le Maire ajoute que les taux de promotion qui sont adoptés présentent un caractère annuel.

Après avoir rappelé que le comité technique départemental a émis un avis favorable le 1^{er} octobre 2013, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de fixer les taux de promotion pour l'avancement de grade des fonctionnaires de la commune ainsi qu'il suit :

<i>CADRES D'EMPLOIS ET GRADES D'AVANCEMENT</i>	<i>Nombre de fonctionnaires remplissant les conditions d'avancement de grade</i>	<i>Taux de promotion proposé (en %)</i>	<i>Nombre de fonctionnaires pouvant être promus au grade supérieur</i>
<i>Adjoint administratif 1^{ère} classe</i>	<i>1</i>	<i>100 %</i>	<i>1</i>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adopter les taux de promotion des fonctionnaires pour l'avancement de grade dans les conditions définies ci-dessus.

- *Commentaires et observations sur la délibération 2013 – 10 – 03 :*

Néant

◆ **2013 – 10 – 04 - SAGE Vilaine (Schéma d'Aménagement de GEstion de la Vilaine):**
présentation et avis

Monsieur le Maire expose que les Communes et intercommunalités situées dans le périmètre d'établissement du SAGE Vilaine, dont Malestroit, sont invitées à formuler un avis sur les dispositions de ce document.

Ce projet qui a été adopté le 31 mai 2013 par la Commission Locale de l'Eau, instance de concertation dans laquelle les collectivités sont représentées, a vocation à se substituer au SAGE actuellement en vigueur qui date de 2003.

Le SAGE a, rappelons-le, pour principaux objectifs de contribuer à l'amélioration de la qualité des milieux aquatiques et de satisfaire aux différents usages générés, ainsi que d'intégrer la politique de l'eau ainsi définie dans la conduite de l'aménagement du territoire.

Le lien pour prendre connaissance de l'ensemble des documents vous a été transmis par mail.

Pour information, le conseil communautaire, lors de sa séance du 26 septembre, a donné un avis défavorable à ce projet (9 contre, 24 abstentions et 1 pour).

Il précise qu'il serait souhaitable que la commune de Malestroit tienne compte des avis des communes riveraines directement impactées par les propositions du SAGE Vilaine.

Il passe ensuite la parole à Jean-François Le Quernec qui était présent à Ploërmel le 24 septembre pour la présentation du nouveau SAGE.

Il demande également à André Briend, délégué au Grand Bassin de l'Oust avec Jean-François Le Quernec, d'intervenir pour apporter des informations au fur et à mesure de la présentation.

Jean-François Le Quernec indique que le SAGE Vilaine porte sur un territoire important qui s'étale sur 2 régions, la Bretagne et les Pays de Loire.

Le projet, sur le plan géographique a un impact très fort pour 534 communes.

Il donne ensuite des précisions sur les fondements réglementaires du SAGE tant sur les directives européennes que sur la loi française.

La finalité de ce document est le bon état écologique en 2015 et s'appuie sur un autre document le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion du bassin de Loire Bretagne).

Au niveau de la portée juridique, le nouveau SAGE, lorsqu'il sera validé s'imposera aux documents d'urbanisme (PLU, SCOT).

Le SAGE est géré par la CLE (Commission Locale de l'Eau) qui comprend plusieurs collèges (représentants des régions, des départements et certaines communes, les usagers, les chambres consulaires, les associations liées avec la voie d'eau et l'Etat).

Le portage technique est porté par l'IAV (Institut d'Aménagement de la Vilaine et le Grand Bassin de l'Oust).

Les objectifs sont au nombre de 5 :

1. Amélioration de la qualité et bon usage du milieu naturel
2. Lien renforcé entre la politique de l'eau et l'aménagement du territoire
3. Mobilisation et participation de toutes les parties prenantes
4. Organiser et clarifier les rôles et responsabilités de chacun
5. Donner des recommandations allant parfois au-delà de la stricte réglementation

Les différentes cibles du SAGE sont :

- Les milieux
 - La préservation des zones humides : les connaître, les protéger, les gérer
 - Rétablir et respecter la continuité des cours d'eau
 - Les peuplements piscicoles
 - La baie de Vilaine
- La qualité
 - L'altération de la qualité par les nitrates : réduire de 20 % les flux d'azote arrivant à l'estuaire de la Vilaine
 - L'altération de la qualité par le phosphore
 - L'altération de la qualité par les pesticides
 - L'altération de la qualité par les rejets de l'assainissement
 - L'altération des milieux par les espèces invasives
- Les usages
 - La lutte contre les inondations
 - Gérer les étiages
 - L'alimentation en eau potable
- Les moyens
 - La formation et la sensibilisation
 - Territoires et Organisation des maîtrises d'ouvrage

Après le débat, le conseil municipal de Malestroit donne l'avis suivant :

- Contre : 7 voix
- Pour sous réserve de l'établissement d'une évaluation des incidences économiques du SAGE en ce qui concerne l'agriculture et l'agro-alimentaire : 7 voix
- Abstentions : 2

• Commentaires et observations sur la délibération 2013 – 10 – 04 :

Evelyne Guerret souligne que le SAGE confortait l'effacement des ouvrages.

Gérard Castillon complète l'intervention en soulevant le problème du patrimoine et notamment des anciens moulins dont la réglementation rend très difficile la réhabilitation.

A terme, la question pourra se poser pour les écluses, précise Evelyne Guerret.

Gérard Castillon ajoute qu'il n'y a pas d'action pour lutter contre les plantes invasives comme la Jussie.

André Briend rectifie en précisant que des fonds de l'ordre de 200 à 300.000 € sont consacrés par le GBO chaque année à la lutte contre l'extension de cette plante.

Evelyne Guerret regrette le manque de volonté du SAGE d'agir contre cette invasion.

Elle signale aussi le fatalisme sur le sujet des inondations.

Gérard Castillon précise que le volet information sur la sécurité est uniquement abordé.

Bruno Gicquello signale que les repères de crues qui ont été installés ont des effets négatifs.

Bernard Miloux indique que les repères de crues sont très utiles dans le Plan Communal de Sauvegarde pour savoir quel dispositif il faut mettre en place en fonction de la montée des eaux.

Evelyne Guerret ajoute qu'il faut être transparent et qu'il y a un besoin de connaître les repères historiques des crues.

En ce qui concerne les nitrates Jean-François Le Quernec donne des chiffres sur les taux à ne pas dépasser qui sont de 50 mg/l et que l'objectif de réduction amènerait un taux à 35 mg/l. Sur le secteur de l'Oust aval dont fait partie Malestroit, le taux actuellement est de 40 mg/l donc proche du taux d'objectif.

André Briend ajoute que sur l'Oust Moyen, entre Rohan et Josselin, le taux est à 50.

Gildas Roger demande s'il y a obligation de résultat et des sanctions prévues.

Gérard Castillon estime que la réglementation française va au-delà des directives européennes.

André Briend regrette le brouillage des messages. On mélange le SAGE et la réglementation ainsi que le calendrier d'épandage. On parle de l'utilisation agronomique de l'azote par les plantes.

Ce qui est à souligner c'est l'obligation pour les agriculteurs d'augmenter leur capacité de stockage et un coût supplémentaire.

L'administration a la capacité de contrôler les épandages.

Gildas Roger demande si les directives du SAGE s'appliqueront aux agriculteurs.

André Briend précise que le non-respect aura un impact sur les primes PAC.

Evelyne Guerret indique que les agriculteurs se plaignent des normes qui changent sans arrêt.

André Briend signale que la qualité de l'eau est une obligation. Tous les cours d'eau sont contrôlés. Il est donc nécessaire que les agriculteurs anticipent les mesures agronomiques à prendre pour éviter des problèmes.

Diminuer de 20 % les taux de rejet est énorme et aura des conséquences sur la capacité de production et aboutira à la diminution des cheptels

Jean-François Le Quernec précise que sur ce point de réduction de 20 % rejet des azotes, les représentants de la chambre d'agriculture présents à la réunion de Ploërmel ne sont pas intervenus.

André Briend confirme que la chambre d'agriculture du Morbihan a validé le SAGE.

Jean Le Priol indique que la station d'épuration est aussi concernée et le coût du traitement des rejets va augmenter.

Gildas Roger estime que la qualité de l'eau sur Malestroit n'est pas si mal et demande quel est intérêt de réduire le taux.

André Briend précise que c'est l'OMS qui a défini cette norme mais que certains pays comme l'Allemagne appliquent un taux de 30 ou 35 mg/l et que cette tendance est un objectif en France.

Pour les phosphates JFLQ précise que la réduction est également un objectif.

André Briend précise qu'actuellement la diminution des exploitations d'élevage sera plus une conséquence des phosphates que des nitrates.

Jean-François Le Quernec ajoute que l'opération Breizh bocage, par la création de talus limite l'apport de phosphates vers le milieu récepteur.

En ce qui concerne les pesticides il indique que les particuliers sont concernés ainsi que les collectivités.

Pour les inondations il rappelle que la vision d'il y a 10 ans a changé et que les gros travaux prévus et coûteux ne sont plus retenus d'autant plus que le problème doit d'abord être traité en amont de Malestroit.

La priorité est maintenant donnée à l'information, à la gestion de crise.

Il signale que le Plan Communal de Sauvegarde est en voie d'achèvement.

Bernard Miloux ajoute qu'il faudra rajouter en annexe au PCS le plan blanc obligatoire pour l'hôpital et la clinique.

Jean-François Le Quernec indique que la communauté de communes pilote le dossier du PAPI (Programme d'Action et de Prévention contre les Inondations).

Evelyne Guerret indique que l'IAV préconise de ne pas trop calfeutrer les maisons et de plutôt laisser passer l'eau pour éviter de mettre en danger la structure de la maison.

En ce qui concerne l'alimentation en eau potable Jean-François Le Quernec précise que dans le Morbihan tous les points d'alimentation sont interconnectés ce qui présente l'avantage de pouvoir fournir l'eau potable dans un secteur qui connaîtrait des problèmes sur un captage.

André Briend précise que le Grand Bassin de l'Oust représente entre 1/4 et 1/3 du bassin de la Vilaine.

Jean-François Le Quernec indique que André Piquet, président du GBO considère que le SAGE est un projet qui présente un équilibre entre les objectifs de qualité de l'eau et les objectifs économiques.

André Briend rectifie en précisant qu'il s'agit des objectifs économiques du SAGE lui-même et non les conséquences économiques notamment au niveau de l'agro-alimentaire. Le Morbihan a perdu 1 million de m² de poulaillers depuis 2005.

Bernard Miloux conclut en disant que ce dossier est tellement complexe qu'il est difficile pour les délégués de se prononcer.

Il constate que le problème se situe au niveau des petites exploitations qui n'arriveront pas à survivre aux nouvelles normes et propose une solution de délibération en donnant un avis favorable sous réserve de l'établissement d'un document qui mettrait en parallèle les incidences économiques du SAGE en ce qui concerne l'agriculture et l'agro-alimentaire.

Evelyne Guerret indique que l'avis sera considéré comme favorable.

André Briend précise qu'une commune voisine a voté contre à l'unanimité. Il ne faut pas se désolidariser des autres communes.

Gildas Roger souligne que le projet de SAGE est une feuille de route pour l'amélioration de la qualité de l'eau.

André Briend signale que les médias donnent plus la parole aux associations de défense de l'environnement qu'au monde agricole.

Bernard Miloux, avant de passer au vote, a souligné la qualité du débat de la séance de conseil municipal.

Le vote a donné les résultats suivants :

Contre : 7 voix (E. Guerret + pouvoir, G. Castillon + pouvoir, J. Le Priol + pouvoir, B. Gicquello)

Favorable sous réserve : 7 voix (B. Miloux + pouvoir, Jean-François Le Quernec, Gildas Roger, Jean Monnier, André Briend, Pierre-Gilles Havart)

Abstentions : 2 voix (C. Laroze et B. Dany)

◆ Informations diverses

- Commémorations du 70^{ème} anniversaire du débarquement et des combats de Saint-Marcel

Monsieur le Maire signale que les 20, 21 et 22 juin 2014 se dérouleront les commémorations du 70^{ème} anniversaire des combats de Saint Marcel.

Le principe d'un comité directeur a été retenu par le Syndicat de gestion du Musée de la Résistance.

Il y aura un élu de chaque commune concernée : Saint-Marcel, Malestroit, Sérent et Bohal + la CCVOL.

Le comité de pilotage fera des propositions au comité directeur qui décidera en fonction des incidences financières.

Monsieur le Maire fera partie du comité directeur.

Il propose ensuite que deux élus fassent partie du comité de pilotage ouvert également aux associations patriotiques. Bruno Gicquello et Pierre-Gilles Havart se proposent.

Il ajoute qu'il faut aussi des bénévoles avec les comités des fêtes de Sérent, Malestroit, Bohal et Saint-Marcel.

Au niveau des bénévoles il demande aux conseillers de signaler avant mardi qui veut s'engager.

Jean Le Priol, Jean Monnier, Bertrand Dany et Jean-François Le Quernec se proposent.

Gildas Roger demande ce qu'il en est de la fête de la musique à Malestroit.

Bernard Miloux indique que rien n'est encore décidé. Il précise que ces commémorations devront être de qualité et bénéficieront d'un soutien au niveau régional et national.

Il ajoute que ce sera aussi l'occasion de communiquer au niveau national sur le rôle de la résistance à Saint-Marcel lors du débarquement et donc de situer le Musée de la Résistance.

Il y aura 7 commissions : Gestion financière, logistique, intendance-restauration, communication, historique (air et terre), cérémonies, relations avec l'éducation nationale.

- Travaux d'assainissement

Jean Le Priol fournit aux conseillers une liste de travaux d'assainissement à Malestroit pour les 4 années à venir qui sera présentée en réunion du Syndicat Intercommunal d'Assainissement.

Il a insisté sur l'importance de ces travaux à réaliser sur des réseaux qui sont anciens et posent des problèmes d'étanchéité dans certains secteurs.

Jean-François Le Quernec précise qu'il s'agit d'une démarche conjointe avec le syndicat d'eau et les différents utilisateurs de la voie publique (ERDF, Orange, fibre optique...).

- Rythmes scolaires

Gildas Roger donne des indications sur l'avancement du dossier piloté par la CCVOL. Un groupe restreint d'élus va être constitué et un questionnaire va être transmis aux familles des écoles primaires publiques et privées du territoire pour prendre l'avis et les préférences des parents sur la mise en place de cette réforme.

La question des transports scolaires se pose et l'accord des écoles sur la demi-journée supplémentaire, le mercredi matin ou le samedi matin.

Il faut aussi associer le corps enseignant.

Gérard Castillon souligne que partout les enseignants ont été associés ainsi que les parents.

Pierre-Gilles Havart précise que la situation est compliquée pour les familles recomposées.

Gildas Roger insiste sur la nécessité de proposer des activités de qualité pendant ce temps péri-scolaire et non pas se contenter d'une garderie.

Bernard Miloux signale que la volonté des élus de la CCVOL est d'adopter le même jour pour l'ensemble des écoles du territoire.

Il confirme que l'avis des enseignants, des parents et des élus sera pris en compte.

Jean Le Priol précise qu'il ne faut pas oublier l'organisation matérielle pour les activités.

◆ Ouverture à toutes propositions

- Travaux de voirie

Bertrand Dany fait part de la satisfaction des Malestroyens pour l'excellent travail réalisé par l'entreprise de TP pour le chemin des hirondelles et le parking des Augustines.

- Salon des auteurs

Gérard Castillon souligne que le Salon des Auteurs organisé par l'association Maltrec a connu un beau succès le week-end précédent avec la participation du Lycée Jean Queinnec.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, Monsieur le Maire remercie le conseil et le public de leur attention et leur souhaite une bonne nuit.